

Chancellerie des universités de Paris

Information sur les prix de thèse en Droit et Sciences économiques
de la Chancellerie des universités de Paris
Année 2014

Chaque année la Chancellerie des universités de Paris distribue des prix de thèse honorifiques en droit et en sciences économiques.

En 2014, huit prix en droit et quatre en sciences économiques seront décernés à des étudiants ayant soutenu leur thèse de doctorat au cours de l'année 2013, dans les universités de Paris et d'Ile de France et à l'Institut d'études Politiques de Paris. Ils ont pour finalité d'en récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique.

Chaque postulant ne peut poser sa candidature qu'à un seul de ces prix.

Chaque établissement peut présenter trois candidatures au maximum par prix. Aucune candidature spontanée auprès de la Chancellerie n'est acceptée.

Il n'existe pas de dossier de candidature pré-imprimé.

Les dossiers doivent pour chaque étudiant impérativement comporter en **DEUX exemplaires** :

- son CV (avec adresse, courriel et téléphone)
- le rapport de soutenance de thèse,
- une note d'appréciation de son directeur de thèse,
- le résumé très complet en français de la thèse en 20 ou 30 pages maximum, accompagné d'une photocopie de la table des matières ou d'un sommaire détaillé.

Et en **un seul exemplaire** :

- une photo,
- une pièce d'identité (**uniquement pour le prix Nogaro** en Sciences économiques),
- la thèse sur CD Rom (la thèse en format papier n'est plus à joindre).

Les candidats seront avertis du résultat par un courrier de la Chancellerie des universités de Paris au cours du mois de décembre.

**DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE
CANDIDATURE AUPRES DE L'ECOLE
DOCTORALE DE DAUPHINE
(Karine Beauvallet, bureau A406) :**

LUNDI 2 JUIN 2014 à 16h00